

## TITRE

### LE NAUFRAGE

**Les conséquences juridiques de l'infortune de mer  
en France et en Angleterre du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle**

## RÉSUMÉ

L'étude des aspects juridiques du naufrage en *France* et en *Angleterre du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle* fut limitée aux pertes subies par les *navires marchands* arborant pavillons de ces deux nations européennes. Les acteurs principaux d'une expédition maritime touchée par un naufrage restèrent avant tout le propriétaire du navire ou l'armateur, les propriétaires des marchandises, le capitaine et l'équipage, mais aussi les assureurs. Les risques encourus étant tant matériels, commerciaux que sociaux, six thèmes principaux furent retenus : les avaries, les assurances, le fret, le sauvetage des biens naufragés, les salaires et le rapatriement des marins du commerce.

La problématique de la thèse s'est imposée autour de l'interrogation suivante : existe-t-il un « *jus nauticum* », c'est-à-dire un droit maritime international formant la solution des litiges pour les parties ? Le bilan dégagé de cette étude est que le phénomène de la réception de conceptions héritées du droit antique - et notamment du droit romain- ou du droit médiéval - issu des coutumes inscrites dans les *Rôles d'Oléron* et le *Consulat de la mer* - n'a pas évité la construction d'un droit national.

## MOTS CLEFS

NAUFRAGE, RISQUE, FORTUNE DE MER, FRANCE, ANGLETERRE, DROIT MARITIME, ROLES D'OLERON, CONSULAT DE LA MER, LEX RHODIA DE JACTU, ORDONNANCE DE LA MARINE DE 1681, CODE DE COMMERCE DE 1807, AVARIES, ASSURANCES, DELAISSEMENT, FRET, RESPONSABILITE, SAUVETAGE, DROIT DE NAUFRAGE, DROIT DE BRIS, DROIT DE VARECH, SALAIRES, RAPATRIEMENT, NAVIRES, ARMATEUR, FRETEUR, AFFRETEUR, CAPITAINE, EQUIPAGE, ASSUREURS, LORD MANSFIELD, PERILS OF THE SEAS, CASE LAW, COMMON LAW, MERCHANT SHIPPING ACT, MARITIME INSURANCE ACT.